

# COMMUNE DE PUPILLIN

## 39600

### N° 17 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 24 FEVRIER 2022

**Présents :** BEAUPOIL Jean-Luc, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PETIT Damien, LAURENT Éric

**Absents excusés :** MARESCHAL Michelle, qui a donné pouvoir à PETIT Léo  
CART Odile qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc  
PACCARD Joël  
THIEVENT Christiane

**Secrétaire de séance :** BOUILLET Kevin

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Débat sur les objectifs et les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal
- 2) Autorisation à donner au Maire pour payer les factures d'investissement avant le vote du budget
- 3) Vote du compte administratif 2021 eau/assainissement
- 4) Approbation du compte de gestion eau/assainissement 2021 du comptable
- 5) Affectation du résultat 2021 eau/assainissement
- 6) Vote du budget primitif 2022 eau/assainissement
- 7) Cartes avantages jeunes 2022/2023
- 8) Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- 8) Demande d'aide de la SAFER pour appréhension des biens présumés sans maître

Cette demande est acceptée à l'unanimité

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé par les membres présents.

#### **1) Débat sur les objectifs et les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal**

L'affichage publicitaire et les enseignes sont réglementés par le code de l'environnement dont les dispositions visent à permettre la liberté et l'affichage tout en assurant la protection du cadre de vie et des paysages.

La Communauté de Communes propose, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal qui doit être débattu dans chaque commune.

Le document a été envoyé à chaque conseiller qui a pu en prendre connaissance.

Le débat s'installe et les remarques sont les suivantes :

- Que deviendront les panneaux publicitaires installés sur des propriétés privées ?
- Que se passera t'il pour les panneaux existants ?

**Le conseil prend acte de la tenue de ce débat.**

#### **2) Autorisation à donner au Maire pour payer les factures d'investissement avant le vote du budget**

Le conseil municipal lors de sa séance du 16 décembre 2021 a déjà délibéré sur la question mais il convient de préciser les articles et les montants concernés.

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement au début de l'année 2022, le conseil **autorise à l'unanimité le Maire** à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2021), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Article 2117 : Bois et forêts : 3 000 €

Cette délibération annule et remplace la délibération N°211216.2

### 3) Vote du compte administratif 2021 eau/assainissement

Il est présenté par le Maire par section :

#### Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	47 731,16 €		
Dépenses de fonctionnement :	47 992,93 €		
		Résultat de l'exercice :	- 261,77 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 634,28 €
		<b>Résultat de fonctionnement clôturé :</b>	<b>+ 372,51 €</b>

#### Résultat d'investissement

Recettes d'investissement :	40 824,79 €		
Dépenses d'investissement :	33 625,57 €		
		Résultat de l'exercice :	+ 7 199,22 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 15 854,96 €
		<b>Résultat d'investissement clôturé :</b>	<b>+ 23 054,18 €</b>

**Résultat définitif : + 23 426,69 €**

**Le Maire quitte la séance** avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par M. Léo PETIT, deuxième adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

### 4) Approbation du compte de gestion eau/assainissement 2021 du comptable

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif « eau - assainissement » de l'exercice 2021, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion (comptabilité du percepteur) sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2021.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion « eau - assainissement » pour l'année 2021, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

### 5) Affectation du résultat 2021 eau / assainissement

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2021 du budget eau - assainissement au budget 2022, **soit 372,51 € (excédent antérieur reporté) à la section de fonctionnement (compte R 002) et 23 054,18 € (excédent antérieur reporté) à la section d'investissement (compte R 001).**

### 6) Vote du budget primitif 2021 eau/assainissement

**Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2022 eau/assainissement**, équilibré en recettes et en dépenses et ainsi présenté :

<b>Dépenses :</b>	<b>110 378,00</b>	<b>Recettes :</b>	<b>110 378,00</b>
Fonctionnement :	47 611,00	Fonctionnement :	47 611,00
Investissement :	62 767,00	Investissement :	62 767,00

## **7) Cartes avantages jeunes 2022/2023**

Le conseil municipal **décide à l'unanimité d'offrir la carte avantages jeunes pour l'année scolaire 2022-2023 aux jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2016.**

Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie **avant le 31 mai 2022.**

## **8) Demande d'aide de la SAFER pour appréhension des biens présumés sans maître**

Le Maire présente un devis de la SAFER qui accompagne les communes dans le cadre des biens sans maître. Il comprend l'accompagnement à la réalisation de formalités préalables en vue des recherches hypothécaires et d'état civil, l'interprétation des retours des consultations, l'aide à la rédaction des délibérations et arrêtés liés à la procédure d'incorporation de biens sans maître au domaine communal, l'estimation des parcelles, un point régulier sur l'avancée de la procédure ainsi que l'accompagnement des formalités postérieures liées à la publication au service de Publicité Foncière de l'arrêté municipal d'incorporation.

3 terrains seraient potentiellement concernés sur la commune de Pupillin.

Le montant du devis s'élève à 2 280 € TTC.

## **9) Questions diverses**

- Adhésion à l'association des communes forestières :

Le conseil décide de ne pas adhérer à l'association des communes forestières du jura. Le montant de cette adhésion s'élevait à 217,67 €

- Mise en place de la fibre :

Le Maire donne lecture du courrier de Mme ROBBE-BORDET Marie, mécontente des fils et nouveaux poteaux installés dans le village qui permettront aux habitants de recevoir la fibre.

Le raccordement à la fibre est piloté par le Département qui est en charge d'apporter le très haut débit à toutes les communes de la communauté de communes.

La mise en place de nouveaux poteaux n'a pas été un choix de la commune, partout où il a été possible, les poteaux prévus ont été supprimés (6 au total) pour minimiser l'impact visuel et favoriser l'usage de fourreaux enfouis.

EDF a refusé la mise à disposition d'un certain nombre de ses poteaux déjà en place.

Certaines rues ont bénéficié de l'enfouissement des réseaux lors de la mise en place de l'assainissement collectif (Rue du ploussard) et dernièrement lors de la suppression par le SIDEC des fils nus devenus interdits par la loi (Rue Abbé Guichard). La commune a profité des travaux financés par le SIDEC pour enfouir le reste des réseaux à coût réduit.

Une réponse sera faite à Mme ROBBE-BORDET.

Le maire informe que le coût pour la commune sera normalement réduit de moitié grâce au changement de sous-traitant par Orange.

La commune prend en charge l'arrivée de la fibre jusqu'à la limite de propriété. Les particuliers qui souhaiteront obtenir la fibre dans leur habitation devront se mettre en relation avec leur opérateur téléphonique.

La mise en service devrait se faire fin juin 2022.

## **INFORMATIONS**

- Résultat de l'opération Brioches année 2021 organisée par l'APEI d'Arbois :

56 brioches ont été vendues à Pupillin pour un montant de 280 €.

Le conseil remercie les bénévoles qui ont bien voulu vendre ces brioches dans le village ainsi que les habitants pour leur accueil.

- Travaux renforcement de ligne par création d'un nouveau poste de transformation :

Ils débuteront le 14 mars 2022, la circulation sera perturbée dans les rues du Chardonnay et du Ploussard.

- Animations 2022

### **Jeux des 4 villages :**

**Ils auront lieu le samedi 11 juin 2022 à Grozon.**

**Le thème retenu sera l' « antiquité Grecque » .**

**Le traditionnel repas qui suit les jeux aura lieu (sur réservation).**

**Une réunion sera organisée prochainement pour informer les habitants sur le déroulement des jeux.**

### **Nuits (Re)Belles 2022 :**

**La commune de Pupillin a été retenue pour cette manifestation.**

Ce festival musical, organisé par l'association PROMODEGEL/LE MOULIN DE BRAINANS aura lieu en début d'été.

La commune proposera une association du village qui organisera une buvette et un repas précédant le concert.

Le Moulin de Brainans s'occupera de la communication (affiches, flyers)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.**

**Le maire**

**Le secrétaire de séance**

**Jean-Luc BEAUPOIL**

**Kevin BOUILLET**